

Date de transmission de l'acte: 09/03/2026

Date de reception de l'AR: 09/03/2026

089-218900041-DE_018_2026-DE

AGEDI

République Française

Département : YONNE

Arrondissement : Avallon

AISY SUR ARMANCON - Commune

Séance du vendredi 06 mars 2026

Délibération N° DE_018_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	7	8
Date de la convocation : 27/02/2026		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le six mars deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Olivier MURAT.

Présents : Olivier MURAT, Olivier CADART, Aymeric FOURRIER, ROLAND BURGRAF, MARIE-FRANCE MURAT, Christian FRANÇOIS, Nicolas DEZE

Représentés : Hervé MEUGNOT représenté par Olivier MURAT

Absents et Excusés : Maude GUYOTOT

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARIE-FRANCE MURAT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Subvention AAPMA

Le Maire fait part aux membres du conseil d'une demande de subvention de l'association de pêche AISY NUIITS RAVIERES PACY TANLAY.

Cette subvention leur permettra de continuer à aleviner au canal de Bourgogne et dans la rivière de l'Armançon et également de leur permettre d'effectuer les entretiens de leurs parcours et des aménagements pour leurs pêcheurs.

Le conseil, après en avoir délibéré, 8 pour, 0 abstention et 0 contre.

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 100 € à l'association APPMA
- **DIT** que la somme sera inscrite au compte 65748
- **DIT** que cette subvention sera versée en une seule fois

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Olivier MURAT
Président de séance



MARIE-FRANCE MURAT
Secrétaire de séance

DE_018_2026